

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 15 juin 2018

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-6-6-4

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR  
SIEGER AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE  
NATIONALE DU FRANKENTHAL MISSHEIMLE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de désigner des représentants du Conseil départemental au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé.  
Il vous est proposé de désigner les deux Conseillers départementaux du secteur avec comme titulaire Mme Monique MARTIN et comme suppléant M. Lucien MULLER, M. Michel HABIG représentant la Présidente du Conseil départemental.

La réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé s'étend sur 747 ha et est située sur le versant alsacien du massif du Hohneck, sur le ban communal de STOSSWIHR. Elle a été créée par décret ministériel n°95-1120 du 19 octobre 1995.

La réserve abrite de nombreuses espèces floristiques, une tourbière et des forêts, qui présentent un intérêt majeur en termes de biodiversité.

Le décret précité a créé un comité consultatif, présidé par le Préfet ou son représentant et composé de plusieurs membres dont des représentants des collectivités territoriales, nommés pour une durée de trois ans. Celui-ci donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au décret.

L'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant renouvellement de la composition de ce comité précise que la Présidente du Conseil départemental ainsi que les Conseillers départementaux du canton de WINTZENHEIM y sont représentés.

Je vous propose de désigner, avec leur accord, Mme Monique MARTIN en qualité de titulaire et M. Lucien MULLER en qualité de suppléant au sein de ce comité consultatif.

Il est également proposé que M. Michel HABIG soit le représentant de la Présidente du Conseil départemental, un arrêté « missions confiées » sera pris dans ce sens.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT